**6601 : résumé**

Le projet de loi 6601 a pour but de compléter l’article 10 de la loi modifiée du 10 mai 1995 relative à la gestion de l’infrastructure ferroviaire par un point 30 permettant à l’Etat, via le Fonds du rail, de financer la deuxième phase de la modernisation de la ligne de Luxembourg à Kleinbettingen.

Outre les travaux de réélectrification de la ligne, le projet prévoit la reconstruction d’un ouvrage d’art situé près du point d’arrêt « Mamer-Lycée » pour un montant de 3.350.000 euros, le rehaussement d’un ouvrage d’art situé à l’entrée de la gare de Kleinbettingen pour un montant de 950.000 euros, et la reconstruction d’un pont routier au centre de Mamer pour un montant de 7.100.000 euros. Le montant total de la dépense comprenant l’électrification ainsi que les aménagements précités s’élève à 60.800.000 euros.

L’autorisation du législateur pour procéder à ces travaux est requise en vertu de l’article 99 de la Constitution, étant donné que le montant de la dépense d’investissement en question dépasse le seuil de 40 millions d’euros prévu à cet effet par l’article 80 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l’Etat.